

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG VAN DE INTERPELLATIES EN DE VRAGEN

**COMPTE RENDU INTÉGRAL DES INTERPELLATIONS ET
DES QUESTIONS**

**COMMISSIE VOOR DE ECONOMISCHE ZAKEN
EN DE TEWERKSTELLING**

**BELAST MET DE ECONOMISCHE TRANSITIE, HET WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN
DE DIGITALISERING**

**COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DE L'EMPLOI
CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE LA
TRANSITION NUMÉRIQUE**

VERGADERING VAN WOENSDAG 13 OKTOBER 2021

RÉUNION DU MERCREDI 13 OCTOBRE 2021

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

Présidence : M. Michaël Vossaert, président.

[167]

VRAAG OM UITLEG VAN DE HEER GILLES VERSTRAETEN

**AAN DE HEER BERNARD CLERFAYT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE
HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET WERK EN BEROEPSOPLEIDING,
DIGITALISERING, PLAATSELIJKE BESTUREN EN DIERENWELZIJN,**

betreffende "de interministeriële werkgelegenheidsconferentie van 7 en 8 september 2021".

[169]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- Op 7 en 8 september organiseerde federaal minister van Werk Dermagne een eerste werkgelegenheidsconferentie, om te bekijken hoe de werkzaamheidsgraad in België tegen 2030 naar 80% kan worden opgetrokken. Daarvoor moeten in België 667.000 mensen extra aan de slag.

De Belgische arbeidsmarkt is paradoxaal genoeg een van de krapste van de Europese Unie. Uit een analyse van het onderzoekscentrum Steunpunt Werk blijkt bijvoorbeeld dat meer dan 1,7 miljoen mensen in België niet aan de slag zijn, maar evenmin op zoek zijn naar werk. Het gaat om langdurig zieken, vervroegd gepensioneerden en bruggepensioneerden, huisvrouwen en studenten. Ook mensen die de zoektocht naar werk hebben opgegeven, bijvoorbeeld omdat ze geen kinderopvang vinden of omdat ze de moed hebben verloren, vallen in die categorie.

In het verlengde van de conferentie met de sociale partners en andere betrokkenen vond er op 10 september ook een interministeriële conferentie met de gewestelijke ministers van Werk plaats, om snel een antwoord te bieden aan de dringende behoefte aan werknemers in knelpuntberoepen.

Voor de arbeidsmarkt in Vlaanderen staat roodgloeiend en die krapte dreigt de economische groei en het herstel te ondermijnen. Wallonië vreest dat er geschoolde handen tekort zullen zijn voor de heropbouw na de overstromingen in combinatie met het Waalse herstelplan.

Vlaams minister van Werk Hilde Crevits legde 29 concrete punten op tafel waarin ze de federale regering vraagt om het beleid op Vlaanderen af te stemmen. Ze pleit voor 'asymmetrische akkoorden', een principe dat voorzien is in het federale regeerakkoord, waarbij de federale regering met de Vlaamse regering apart afspraken maakt. Het gaat dan onder meer om informatie-uitwisseling over langdurig zieken, opleidingen voor werkzoekenden en verlofstelsels.

In de nasleep van deze conferenties deed federaal minister Dermagne 25 voorstellen om tot die hogere werkzaamheidsgraad te komen. Het meest opvallende voorstel betrof de mogelijkheid voor werknemers om ontslag te nemen en toch een uitkering te genieten. Die maatregel is gelukkig gesneuveld.

De Brusselse arbeidsmarkt wordt traditioneel gekenmerkt door een hoge werkloosheids- en inactiviteitsgraad en een jonge en veelal laagopgeleide bevolking. Pas nadat de federale steunmaatregelen ophouden, normaal gezien op 1 januari 2022, zullen we een beter beeld krijgen van de werkelijke toestand van de Brusselse economie.

Hoe dan ook is het een goede zaak dat de regering in het herstelplan tientallen miljoen uittrekt voor de opleiding van Brusselaars. Opleiden, opleiden en opleiden moet in de komende jaren het mantra worden van het Brusselse werkgelegenheidsbeleid, maar het moeten natuurlijk wel opleidingen zijn die leiden tot productieve activiteiten.

[171]

Het blijft nog onduidelijk met welke concrete maatregelen en acties u de Brusselaar wilt opleiden. In ieder geval moeten de Brusselse en Vlaamse regering nauw blijven samenwerken opdat nog meer Brusselse werkzoekenden in Vlaanderen aan de slag zouden gaan. Op dat vlak was ik bijzonder enthousiast over het nieuwe samenwerkingsakkoord.

Hoe is de interministeriële werkgelegenheidsconferentie verlopen? Welke voorstellen hebt u op tafel gelegd die kunnen zorgen voor meer werknemers in knelpuntberoepen? Welke andere voorstellen hebt u gedaan?

Hebt u de Brusselse werkgelegenheidsmaatregelen Ecosoc en Phoenix besproken?

Hebt u overlegd over het project voor zones zonder langdurige werkloosheid, dat zowel in het Brusselse als in het federale regeerakkoord is opgenomen? Ik heb daar niets over gehoord in de maatregelen die de federale regering aangekondigde, hoewel er heel wat aanpassingen op federaal niveau nodig zijn om dat mogelijk te maken.

Hebt u ook gepleit voor asymmetrische akkoorden? Wat kan de federale overheid u bieden dat aangepast is aan de heel specifieke Brusselse grootstedelijke situatie? Hoe staat u tegenover asymmetrische akkoorden?

Hebt u met Vlaams minister Crevits overlegd over hoe we nog meer Brusselaars aan een job in Vlaanderen kunnen helpen?

Ik wilde u vragen of de Brusselse regering het voorstel dat werknemers ontslag zouden kunnen nemen en toch een uitkering zouden kunnen genieten, een nuttig instrument vindt in de context van de Brusselse arbeidsmarkt, maar ik heb de indruk dat dat voorstel ondertussen is afgevoerd.

[173]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Parmi les thèmes récurrents évoqués lors de la dernière conférence interministérielle (CIM) de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale figurent le besoin de mieux former les individus aux réalités du marché du travail à Bruxelles, la question des malades de longue durée ainsi que les problèmes auxquels est confronté le secteur de la construction.

Quels efforts comptez-vous déployer pour la remise à l'emploi et l'employabilité des malades de longue durée sur le marché du travail ?

Quels sont les changements actuels en matière de reconversion professionnelle pour ces personnes ?

Quelles ont été les conclusions de votre concertation avec vos homologues fédéraux ?

Comment stimuler la formation continue pour assurer l'employabilité tout au long de la carrière, notamment pour les personnes de plus de 40 ans ?

Par quels moyens entendez-vous stimuler le taux d'emploi parmi les groupes vulnérables tels que les travailleurs d'origine étrangère, le secteur des titres-services et les travailleurs en situation de handicap ?

En 2019, le gouvernement fédéral a, en concertation avec les entités fédérées, présenté une proposition en faveur de l'emploi, intitulée Jobs deal. Quelle suite a-t-elle été réservée depuis aux 28 propositions formulées ?

Lors de votre concertation avec les autres niveaux de pouvoir, avez-vous abordé votre plan Révolution qui prévoit de créer 8.000 emplois dans le secteur de la construction ?

Quelles synergies en matière de formation et de mise à l'emploi avez-vous organisées avec les autres Régions ?

[175]

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- Comme indiqué par M. Verstraeten et Mme Barzin, faisant suite à la conférence interministérielle, le ministre Dermagne s'est dit disposé à étudier les moyens de soutenir les initiatives régionales tout en restant dans le cadre fédéral.

Le 29 septembre dernier, nous avons discuté en commission de vos projets visant à renforcer la coopération entre les organismes d'emploi des trois Régions. Ce sont d'excellents projets et il faut continuer d'œuvrer dans ce sens. Cela n'empêche toutefois pas une flexibilisation des règles relatives à l'emploi.

Quelle est la position du gouvernement sur une possible flexibilisation des règles du marché de l'emploi ?

Le constat démographique n'étant pas neuf à Bruxelles, Actiris fait déjà la promotion des emplois disponibles en périphérie, et cela se reflète dans les propositions d'ordonnance dont nous avons pu discuter. Qu'en est-il de la campagne "Een job, c'est aussi un job" menée par Actiris ? En avez-vous déjà réalisé l'évaluation ? Dans l'affirmative, quels principaux enseignements en avez-vous tirés ?

[177]

De heer Bernard Clerfayt, minister.- Zoals voorzien in het federale regeerakkoord, vond op 7 en 8 september de jaarlijkse werkgelegenheidsconferentie van federaal minister van Werk plaats. Het doel van deze conferentie is de sociale partners, de deelentiteiten en de verschillende belanghebbende partijen bijeen te brengen, zodat zij hun analyse en standpunt over een specifiek thema kunnen geven. Dit jaar en voor de eerste editie was het onderwerp van de conferentie een harmonieus loopbaaneinde. Er kwamen ook andere thema's aan bod, maar daar werd niet diep op ingegaan. In het kader van een voorafgaande raadpleging door het kabinet van minister Dermagne heb ik naar voren gebracht dat het einde van de loopbaan vanuit de volgende invalshoeken geanalyseerd moet worden:

- het tekort aan arbeidskrachten en de vacante betrekkingen op de arbeidsmarkt in het Brussels Gewest;
- de mechanismen ter ondersteuning van beroepsbijscholing, ongeacht de leeftijd;

- het belang van het kunnen aanbieden van opleidingssteun aan oudere werknemers, met name op het vlak van digitale vaardigheden, om hun productiviteit aan het einde van hun loopbaan te verhogen;
- de evaluatieprocedures voor de huidige en toekomstige maatregelen en de daarmee samenhangende indicatoren, aan de hand waarvan de wetgever de doeltreffendheid van het overheidsbeleid ter zake kan beoordelen.

[181]

Ik heb er ook op aangedrongen dat er prioriteit moet worden gegeven aan de kwestie van het harmonieuze loopbaaneinde in de dienstenchequesector voor de huishoudhulpen. In de aanloop naar de conferentie heb ik een aantal aandachtspunten kunnen meedelen. Daarnaast heb ik deelgenomen aan een anderhalf uur durend rondetafelgesprek met mijn collega's. De besprekingen waren niet toegespitst op werkgelegenheidssteun. Wel spraken we onder meer over vorming en opleiding, onderwijs, arbeidsbemiddelingsdiensten, een goed evenwicht tussen werk en privéleven, een gezonde werkomgeving en gender.

U begrijpt allicht dat de betogen van vier ministers in anderhalf uur tijd over dergelijke brede thema's niet bedoeld waren om specifiek in te gaan op de Brusselse werkgelegenheidsmaatregelen. Met name het project rond de zones zonder langdurige werkloosheid is niet op deze conferentie besproken, maar wordt wel behandeld tijdens de bilaterale contacten met minister Dermagne en onze beider medewerkers. Jammer genoeg is er nog geen vooruitgang geboekt met dit project.

De gewestelijke arbeidsmarkten hebben inderdaad verschillende behoeften. Dat kan verschillende vormen van samenwerking met de federale overheid vereisen. Naar mijn mening moet die samenwerking plaatsvinden in het kader van een samenwerkingsfederalisme.

Het overleg met mijn Vlaamse collega Hilde Crevits over de mobiliteit van de Brusselse werkzoekenden naar Vlaanderen werd aan het begin van deze regeerperiode opgezet en heeft geleid tot het samenwerkingsakkoord van 24 juni 2021 tussen Vlaanderen en het Brussels Gewest. Die samenwerkingsovereenkomst, die op 29 september in de commissie voor Economische Zaken werd toegelicht, heeft betrekking op de afstemming van het arbeidsmarktbeleid, de opleiding en de bevordering van de mobiliteit van werkzoekenden. U hebt dat samenwerkingsakkoord ruim gesteund.

[183]

Tijdens de begrotingsbesprekingen heeft de federale regering het voorstel van minister Dermagne besproken om werknemers de mogelijkheid te bieden ontslag te nemen en een werkloosheidsuitkering te ontvangen. Het werd echter nog niet besproken met de gewesten en voor zover ik weet, heeft de federale regering het ook niet goedgekeurd.

[185]

(poursuivant en français)

La conférence a notamment abordé l'aménagement des fins de carrière, la formation et l'activation des malades de longue durée. Sur ce dernier point, j'ai cru comprendre que nos partenaires fédéraux attendaient l'accord conclu la nuit passée pour organiser une conférence interministérielle avec le ministre de la santé et les ministres régionaux chargés de l'emploi et de la formation. Cette réunion devrait se tenir tout prochainement.

La question des métiers en pénurie a également été abordée. Elle l'est d'ailleurs dans tous nos contacts avec les ministres des autres niveaux de pouvoir, les secteurs professionnels et les partenaires sociaux. Nous saluons les initiatives prises par le pouvoir fédéral dans ce domaine. Dans le cadre du budget que nous sommes en train d'élaborer, nous devrions adopter des mesures de soutien pour la formation aux métiers en pénurie. J'y reviendrai quand les décisions auront été prises. Il est toujours préférable que le gouvernement ne s'exprime pas avant.

Mme Lefrancq, s'agissant du renforcement de la coopération entre les agences régionales de l'emploi, des discussions sont également en cours avec la Région wallonne.

Je ne dispose pas d'éléments à vous livrer sur l'évaluation de la campagne "Een job, c'est aussi un job", mais je répondrai volontiers à vos questions sur le sujet quand j'en aurai.

[189]

De heer Gilles Verstraeten (N-VA).- U hebt niet echt gesproken over het belangrijkste aspect van mijn vraag. Een harmonieus einde van de loopbaan is voor Brussel ook niet onbelangrijk, maar het voornaamste is toch het begin van de loopbaan. Daar zit de grote uitdaging, maar u geeft daarover niet veel antwoorden.

De voornaamste vraag was die over de opleidingen. Welk beleid wilt u op dat vlak voeren? Hoe zult u de Brusselaars gericht opleiden voor beroepen die hun een toekomst kunnen geven? Ik zie geen duidelijke lijnen of sterke actiepunten waarvan ik denk dat ze het verschil kunnen maken ten opzichte van vroegere maatregelen. Kunt u daar iets dieper en concreter op ingaan? U hebt altijd de mond vol van opleiden, opleiden en nog eens opleiden, maar daar blijft het dan ook bij.

[191]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Nous aurions aimé avoir plus d'éclaircissements sur les résultats et non sur les points d'attention de cette CIM.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Il ne s'agit pas d'une CIM mais d'une grande conférence d'une heure et demi réunissant partenaires sociaux, experts et ministres de l'emploi. Elle dure deux jours et porte sur le thème des fins de carrière.

Mme Clémentine Barzin (MR).- Il serait intéressant de réfléchir à la façon d'inclure les conclusions de cette conférence à la politique bruxelloise en matière d'emploi. De nombreux axes mais peu de conclusions opérationnelles ont été cités. Je n'ai pas reçu de réponse concernant la reconversion professionnelle ni l'employabilité tout au long de la carrière, notamment pour les personnes de plus de 40 ans. Nous reviendrons donc sur ces questions.

Mme Véronique Lefrancq (cdH).- M. le ministre ne disposant pas des éléments de réponse concernant la campagne "Een job, c'est aussi un job", je déposerai prochainement une question à ce sujet.

- *L'incident est clos.*

[203]

QUESTION ORALE DE MME LATIFA AÏT BAALA

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "les implications de l'état de l'Union 2021 en matière d'emploi à Bruxelles".

[205]

Mme Latifa Aït Baala (MR).- Le 15 septembre 2021, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, présentait l'état de l'Union 2021, annonçant ainsi les grands chantiers en cours et à venir au niveau européen. Nombre de ceux-ci touchent directement ou indirectement la Région de Bruxelles-Capitale.

En préambule, la présidente a souligné le besoin, pour l'Europe, d'avoir une âme. Elle a également abordé le travail acharné réalisé pendant la pandémie et celui à venir. Surtout, elle a rappelé l'importance des jeunes Européens pour leur propre avenir, mais aussi pour celui de l'Union européenne.

L'objectif de mon intervention est de faire, dans le cadre de vos compétences, le point sur ces différents dossiers qui touchent les Bruxelloises et Bruxellois.

Premièrement, selon Mme von der Leyen, l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE) a permis d'aider plus de 31 millions de travailleurs et 2,5 millions d'entreprises à travers l'Union. Certains ont-ils bénéficié de ces aides en Région bruxelloise ? Quels chiffres pouvez-vous nous communiquer à ce sujet ? Quelle est l'ambition à court, moyen et long termes de la Région dans le cadre de cette coopération ?

Également évoqué, le nouveau programme Aim, Learn, Master, Achieve (ALMA) permettra d'acquérir une l'expérience professionnelle temporaire dans un autre État membre, favorisant ainsi la multiculturalité, l'expérience professionnelle et les mouvements au sein de l'Union. En forçant un peu le trait, il s'agit d'un Erasmus pour jeunes travailleurs. Des contacts ou ponts existent-ils déjà entre notre Région et le niveau européen à ce sujet ? Un plan d'action vous a-t-il été présenté ? Dans l'affirmative, quels en sont les éléments principaux ?

[207]

Un autre sujet a été abordé, à savoir le dispositif Next Generation EU. La présidente de la Commission a évoqué des investissements à court et à long termes visant à faire face aux problèmes structurels de notre économie. Il s'agit notamment d'investissements européens dans les nouvelles technologies, comme la 5G, la fibre optique et d'autres compétences numériques. En somme, ce sont des compétences essentielles qui nous permettront d'avancer avec plus d'aisance, au sein de l'Union européenne, dans le progrès et la connaissance, pour autant que cela soit correctement encadré.

La Région bruxelloise a-t-elle reçu des fonds européens dans ce cadre ? Sera-t-elle amenée, dans un futur plus ou moins proche, à en recevoir ? Dans l'affirmative, quels projets seront éventuellement financés par ces fonds et à quelle hauteur ? Dans la négative, quelles en sont les raisons ?

Outre les trois points évoqués, relevez-vous d'autres conséquences de l'état de l'Union 2021 pour la Région bruxelloise dans le cadre de vos compétences, dans un futur plus ou moins proche ?

[209]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- L'instrument européen SURE est principalement destiné à financer les mesures fédérales de chômage temporaire qui ont permis de maintenir à l'emploi des personnes qui, sans cela, seraient venues grossir les rangs du chômage. Toutefois, la prime de compensation individuelle pour les travailleurs intermittents de la culture, que nous avons octroyée en 2020, a bien été financée par cet instrument, car ces mêmes travailleurs échappaient au mécanisme de chômage temporaire.

Nous avons puisé dans ce cadre un montant de 4,852 millions d'euros pour 2.554 bénéficiaires. Je rappelle qu'il s'agit d'un instrument de soutien à titre supplétif. Ceux et celles qui n'avaient pas droit à une aide à un autre niveau ont pu bénéficier de ce mécanisme de dernier ressort mis en place par la Région bruxelloise.

S'agissant de l'ambition de la Région d'une éventuelle poursuite de la coopération à court, moyen et long termes, je vous invite à vous adresser à M. Gatz, qui pilote cet exercice pour l'ensemble du dispositif de la Région bruxelloise.

Par ailleurs, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des ambitions de Mme von der Leyen et de la Commission européenne quant au développement du futur programme ALMA, lors de son discours consacré à l'état de l'Union. Cependant, il s'est passé peu de temps depuis lors et aucune concertation formelle n'a été lancée. Les documents officiels et le détail précis des mesures doivent encore nous parvenir.

Si aucun contact formel n'a été pris à ce jour avec les organismes publics régionaux chargés de l'emploi et de la formation professionnelle, ceux-ci se tiennent néanmoins prêts à mobiliser les moyens que dégagera le programme ALMA. C'est une saine ambition de développer l'expérience professionnelle à l'étranger, car cela enrichit le curriculum vitae des chercheurs d'emploi en Région bruxelloise. Actiris organise déjà des programmes de soutien en ce sens, mais sans doute pas avec l'ampleur que la présidente de la Commission européenne souhaite donner au mécanisme.

Dans le cadre de mes compétences en matière d'emploi, mais aussi de transition numérique, nous avons développé des projets axés sur le numérique dans le cadre du plan national pour la reprise et la résilience bénéficiant de la facilité européenne pour la reprise et la résilience. Ces projets, que nous espérons mettre en œuvre dans les plus brefs délais, sont les suivants :

- une stratégie de qualification et requalification de la main-d'œuvre (Que faire pour les personnes qui veulent se réorienter professionnellement ? Existe-t-il suffisamment de formations pour augmenter la qualification de la main-d'œuvre bruxelloise ?) (budget : 30 millions d'euros) ;
- une plate-forme régionale d'échange de données entre les agences, ministères et opérateurs régionaux (budget : 17,7 millions d'euros) ;
- la numérisation des processus de relation citoyens-entreprises, notamment en accord avec les communes (budget : 33,1 millions d'euros) ;
- le développement d'un institut d'intelligence artificielle pour répondre aux défis sociétaux. Je porte ce projet conjointement avec Mme Barbara Trachte, qui mobilise pour sa part des budgets en innovation, et en collaboration avec l'institut d'intelligence artificielle pour le bien commun (FARI) et l'ULB (budget : 9,99 millions d'euros) ;
- un virage numérique des écoles bruxelloises afin de doter ces dernières d'un réseau wi-fi leur permettant d'exploiter cette technologie tout au long du cursus de formation des élèves (budget : 5,2 millions d'euros).

Enfin, à ce stade et outre les points évoqués, je n'ai pas relevé d'autres conséquences dans le discours de Mme von der Leyen sur l'état de l'Union. Si un élément a échappé à mon administration, nous ne manquerons pas de veiller à mobiliser les moyens disponibles au bénéfice des politiques que nous souhaitons mener en Région bruxelloise.

[211]

Mme Latifa Aït Baala (MR).- Ma question visait à faire le point sur la capacité de notre ville-région, capitale de l'Europe, à se positionner dans une série de domaines qui relèvent de vos compétences et dans des secteurs qui sont essentiels pour le développement de notre Région. Il faut bien sûr tout faire pour bénéficier des instruments européens qui existent car ce sont des leviers essentiels.

Je comprends qu'il est un peu tôt pour parler de certains d'entre eux car ils doivent encore être évalués et que des dispositions ont été prises concernant l'instrument SURE, notamment au niveau de l'activation des chômeurs. Cet outil constitue, certes, une disposition fédérale, mais cela ne nous empêche pas d'en rechercher le nombre de bénéficiaires habitant notre Région.

Enfin, concernant la connaissance de ces instruments européens, n'y aurait-il pas un déficit de communication institutionnelle ? Les informations transmises sont-elles adaptées aux secteurs visés et aux compétences qui sont les vôtres ? Force est de constater que c'est souvent le manque d'informations qui explique le peu d'intérêt des citoyens pour les questions européennes alors que l'Union européenne adopte de nombreuses mesures qui influencent notre quotidien.

[213]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je ne peux qu'abonder dans le sens de Mme Aït Baala. Nous devons effectivement davantage valoriser le travail de soutien et de direction générale que donne l'Europe à beaucoup de politiques qui sont ensuite déclinées au niveau national et puis, selon chaque pays, au niveau régional. Je ne suis pas de ceux qui incriminent l'Europe. L'Union européenne est un cadre exceptionnel dans lequel nous pouvons déployer nos politiques.

Les annonces qui ont été faites et les budgets importants que l'Europe a dégagés en réponse à la crise sanitaire nous donnent confiance dans cette institution. À nous de les décliner localement, de valoriser les opportunités et de bien expliquer que la source est l'Union européenne, qui constitue également notre cadre et notre destin.

Je rappelle que, sur les 305 millions d'euros qui sont destinés à la Région, plus de 105 millions se rapportent à des matières qui me concernent. Nous avons mobilisé des moyens importants pour la transition numérique, la formation et la qualification. Ils vont être déployés au bénéfice des Bruxellois dans les années qui viennent.

- *L'incident est clos.*

[217]

QUESTION ORALE DE MME FARIDA TAHAR

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "la hausse du taux de chômage dans plusieurs communes bruxelloises".

[219]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Un article de Sudpresse du 6 septembre dernier faisait état du taux de chômage dans plusieurs communes bruxelloises et wallonnes. Si 62 % des communes wallonnes se portent mieux économiquement qu'il y a deux ans, elles ne sont que 21 % à Bruxelles.

Tandis que les communes de Woluwe-Saint-Pierre, Woluwe-Saint-Lambert et Watermael-Boitsfort affichent des taux de chômage plus bas, trois communes bruxelloises arrivent tristement en tête du podium du plus haut taux de chômage : Molenbeek-Saint-Jean (22,2 %), Saint-Josse-ten-Noode (21,4 %) et Bruxelles-Ville (18 %). Ces communes sont celles affichant l'indice socioéconomique le plus faible et les inégalités sociales les plus visibles.

Nous le savons, parmi les chercheurs d'emploi, les jeunes sont particulièrement victimes de l'accroissement du chômage, en particulier ceux qui entrent pour la première fois sur le marché du travail, qui plus est dans un contexte de pandémie mondiale.

Les conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire vont continuer de se faire sentir longtemps, entre autres sur la disponibilité d'offres d'emploi sur le marché du travail bruxellois. Le plan de lutte contre le chômage ne doit pas oublier les chercheurs d'emploi qui, avant la crise, se trouvaient déjà dans une situation d'éloignement du marché du travail. Pour les écologistes, les dispositifs visant l'insertion ou la réinsertion socioprofessionnelle de ces publics doivent être renforcés, évalués et pérennisés. Il s'agit ici des chômeurs de courte et de longue durées, ces publics ne doivent pas être opposés.

En 2014 déjà, la garantie solutions avait été mise en place pour la jeunesse. Elle prévoyait un emploi, un stage ou une formation à chaque jeune s'inscrivant chez Actiris. Dans la déclaration de politique régionale, il était prévu de l'étendre à tous les demandeurs d'emploi bruxellois.

[221]

Où en est la mise en œuvre de l'objectif noble de trouver un emploi, une formation ou un stage pour les jeunes, et plus largement pour les chercheurs d'emploi de tout âge ? Comment cet engagement pourra-t-il prendre forme dans le contexte d'après la crise du Covid-19 ?

Quelles stratégies allez-vous mettre en place pour soutenir le public de jeunes chercheurs d'emploi, ainsi que les chômeurs de longue durée ?

Des assouplissements du cadre normatif de contrôle de la recherche active d'emploi sont-ils possibles ? Dans l'affirmative, comment seront-ils mis en œuvre ?

Quelles évaluations faites-vous des mesures de soutien, notamment la prime Phoenix, mises en place durant la crise sanitaire pour pallier les pertes d'emploi dues aux faillites d'entreprises et pour soutenir l'insertion professionnelle des chercheurs d'emploi ?

[223]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Il est évident que les chiffres du chômage ont suivi le cycle de la crise sanitaire : en raison du gel du marché de l'emploi dû au confinement et aux conséquences de la crise, les jeunes arrivant sur le marché du travail ont eu plus de mal à trouver un emploi. Cela a entraîné une forte hausse du chômage des jeunes en Région bruxelloise.

Toutefois, depuis que nous enregistrons un début de reprise économique, le chômage des jeunes est en diminution. Je ne commenterai pas les différences de niveau de chômage entre les communes. Nous savons les différences profondes qui les caractérisent et le dualisme présent en Région bruxelloise, avec des communes plus riches et plus pauvres, et des communes où le taux de chômage est plus élevé que d'autres, en raison notamment d'un niveau de formation plus faible.

Comme il existe déjà des dispositifs et des mesures pour les jeunes chercheurs d'emploi et les chômeurs de longue durée, il n'est pas prévu de développer des stratégies supplémentaires à destination de ces publics cibles.

[225]

Comme vous l'avez rappelé, la garantie jeunesse d'Actiris, proposée par son service Youth Guarantee d'après le nom européen du dispositif, a été mise en place en 2014. Elle a pour objectif de soutenir et accompagner les jeunes chercheurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, et de leur proposer un stage, un emploi ou une formation.

Le chômage des jeunes a sensiblement diminué de 2014 à 2020, jusqu'au début de la crise. Ces résultats laissent à penser que ce programme a été très efficace. En dehors des interruptions dues à la crise économique liée à la crise sanitaire, nous pouvons donc espérer que les mêmes dispositifs auront les mêmes effets de réduction progressive du chômage des jeunes.

En raison de la pandémie, les offres d'emploi et de stage ont fortement diminué, ce qui a considérablement perturbé le fonctionnement du programme. Nous assistons actuellement à une reprise de l'activité, qui permettra à nouveau à Actiris de proposer des solutions aux jeunes chercheurs d'emploi.

Le dispositif garantie solutions est accessible, depuis 2019, à l'ensemble des nouveaux chercheurs d'emploi inscrits auprès d'Actiris. Dans son accord de majorité, le gouvernement a pris l'engagement de garantir l'extension de ce dispositif à tous les chercheurs d'emploi volontaires. Actuellement, tout chercheur d'emploi de longue durée a la possibilité de bénéficier d'un accompagnement volontaire, à sa demande.

L'ensemble des services d'Actiris sont accessibles aux chercheurs d'emploi de longue durée. Leur sont également accessibles les dispositifs d'aides à l'emploi tels que la prime Activa ou encore le dispositif d'économie sociale. Les investissements dans ce dernier dispositif ont d'ailleurs sensiblement augmenté à la suite de la réforme mise en place par mon prédécesseur, M. Gosuin, qui est exécutée sous la législature actuelle.

Le cadre normatif de contrôle de la recherche active d'emploi est une compétence fédérale. La Région bruxelloise n'a pas la faculté de le modifier. Par contre, nous sommes chargés de son exécution pratique et des procédures particulières de vérification de cette recherche active d'emploi. Notre marge de manœuvre se situe donc au niveau des procédures mises en place, dans le respect de ce cadre normatif.

[227]

C'est pourquoi, dès le début de la crise du Covid-19, Actiris a proposé des adaptations devant lui permettre de continuer à réaliser les activités en lien avec le contrôle de la disponibilité, tout en les assouplissant, pour tenir compte des circonstances particulières engendrées par la crise. Toutes ces activités de contrôle ont été réalisées de manière entièrement digitale lors des différents confinements. Ceci signifie que seules les analyses de dossiers ont été exécutées par les évaluateurs.

Nous avons également mis en place un "moment d'état des lieux et de vérification" à partir de décembre 2020, soit après quelques mois de confinement. Il s'agissait d'un contact téléphonique destiné à tous les chercheurs d'emploi pour lesquels il n'était pas possible d'aboutir à une décision positive. C'était une occasion de reprendre contact avec le chercheur d'emploi et de faire le point avec lui sur la procédure et les actions à entreprendre. L'intention n'était donc pas de constater qu'il n'avait pas fourni assez d'efforts à la fin de l'année 2020 ou au début de 2021, dans le contexte particulier de la crise, mais au contraire de faire le point avec lui sur la manière dont il pouvait se diriger vers le marché de l'emploi, gelé à l'époque.

Enfin, vous m'interrogez sur la prime Phoenix. Développée sur la base de rapports d'évaluation préparés par perspective.brussels et par l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse, elle prévoyait en juillet 2019, lors de sa mise en place, que nous allions connaître une vague de chômage très importante à la fin de l'année 2019. Une augmentation de 20.000 à 30.000 chômeurs était prévue. Nous avons donc développé la prime Phoenix en vue d'absorber un flux de 25.000 chômeurs supplémentaires. C'est ainsi qu'un montant de 30 millions d'euros a été dégagé pour l'année 2021.

À ce jour, seuls 931 chercheurs d'emploi ont bénéficié de cette prime dans le cadre d'un nouvel emploi. C'est peu par rapport à nos ambitions qui visaient 5.000 ou 6.000 personnes. Je rappelle cependant que, lorsque nous avons introduit cette prime, nous nous attendions à 25.000 chômeurs supplémentaires.

[229]

Grâce aux mesures de chômage temporaire prises par l'État fédéral, nous n'en avons enregistré "que" 2.000. Au total, si 931 primes délivrées peuvent paraître constituer un mauvais résultat par rapport à ce que nous avions anticipé, le bilan est en réalité relativement bon : nos projections n'étaient plus valables dès lors que l'État fédéral a décidé d'octroyer un statut de chômage temporaire et de prolonger la mesure jusqu'à la fin décembre 2021. C'est donc une bonne nouvelle au regard de tous les éléments.

Je me réjouis de la prolongation de ces mesures par l'État fédéral. C'est à partir du début 2022 que nous verrons si l'état de certains secteurs économiques entraînera des faillites et des pertes d'emplois. Dans ce cas, nous pourrions mobiliser la prime Phoenix, qui a déjà démontré son efficacité auprès d'un millier de travailleurs et qui pourra encore être appliquée au début de l'année 2022.

[231]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Comme vous, je me réjouis de la prolongation des mesures par le gouvernement fédéral jusqu'à la fin de l'année 2021. Mais je m'inquiète de la suite. Seront-elles prolongées en janvier 2022 ?

Vous vous réjouissez des résultats de la prime Phoenix, dont seuls 931 chercheurs d'emploi ont bénéficié. Selon vous, une erreur d'anticipation a pu être à l'origine du nombre plus important de personnes initialement visées par cette prime. Il serait intéressant d'évaluer ce dispositif et de voir si l'information a été suffisamment communiquée auprès des publics cibles. Tous les chercheurs d'emploi ont-ils eu connaissance de ce dispositif ?

Concernant le cadre normatif, qui dépend effectivement du niveau fédéral, nous disposons d'une marge de manœuvre.

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Dans la manière de le faire.

Mme Farida Tahar (Ecolo).- Effectivement. C'est au niveau de l'exécution du cadre normatif qu'Actiris peut jouer un rôle. Vous avez bien rappelé les possibilités d'adaptation et d'assouplissement qui ont été réalisées dans le cadre de ce dossier.

Je voudrais aussi souligner l'importance de privilégier les contacts téléphoniques. Cette dimension humaine permet d'entendre le chercheur d'emploi et, à l'heure du numérique, cela n'a pas de prix. Il est possible de résoudre de nombreuses situations problématiques en contactant le chercheur d'emploi par téléphone, alors qu'un courrier pourrait se perdre ou ne pas être relevé.

La garantie solutions est accessible à tous les chômeurs depuis 2018. Il serait intéressant d'évaluer ce dispositif afin de vérifier s'il a touché un nombre important de demandeurs d'emploi. Il ne m'a pas semblé entendre de réponse concernant l'évaluation de la garantie jeunesse ni de la garantie solutions. Je reviendrai ultérieurement sur cette question.

[237]

M. Bernard Clerfayt, ministre.- Je vous confirme à nouveau que l'accord de majorité 2019-2024 prévoit d'évaluer l'ensemble des dispositifs de soutien à la remise à l'emploi. Les partenaires sociaux ont déjà reçu le cahier des charges. L'évaluation sera organisée dans le courant de l'année 2022.

À la fin de l'année prochaine ou début 2023, nous pourrons donc corriger ou renforcer certaines mesures, selon les résultats de l'évaluation.

- *L'incident est clos.*

[241]

QUESTION ORALE DE MME FARIDA TAHAR

À M. BERNARD CLERFAYT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA TRANSITION NUMÉRIQUE, DES POUVOIRS LOCAUX ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL,

concernant "une offre d'emploi discriminatoire publiée sur le site officiel d'Actiris".

[243]

Mme Farida Tahar (Ecolo).- L'offre d'emploi dont il est question a, heureusement, depuis, été retirée du site. Parue sur le site d'Actiris et réactualisée le 14 septembre 2021, elle concernait un poste de "nettoyage et surveillant d'enfants H/F/X". Elle avait attiré mon attention, mais aussi celles d'autres députés et de personnes vigilantes, en raison d'une mention discriminatoire basée sur un critère religieux ou philosophique. En effet, la description de profil indiquait : "Si vous posséder d'une attestation activa.brussels ou la prime Phoenix c'est plus. Port du voile interdit dans l'établissement s'exprimer en français." Je passe sur la formulation ou les fautes d'orthographe.

De prime abord, les propos "port du voile interdit dans l'établissement" paraissent choquants, discriminatoires et stigmatisants au regard de la législation antidiscrimination. Pourquoi évoquer spécifiquement le voile et pas les autres signes convictionnels ? Cela nous rappelle que ce débat vise en réalité des catégories très identifiées, et notamment les femmes de confession musulmane.

La publication officielle de cette offre d'emploi sur le site d'Actiris pose un double problème : elle est révélatrice des termes réels du débat, et sa formulation est manifestement discriminatoire. C'est injustifiable. L'étonnement était d'autant plus grand qu'Actiris dispose d'un service antidiscrimination composé de travailleurs engagés et réputé pour son professionnalisme.

[245]

J'ai plusieurs questions, dont certaines, heureusement, ne sont plus d'actualité.

Tout d'abord, M. le ministre, pouvez-vous confirmer que cela ne se reproduira plus ? Il n'est pas acceptable que le site officiel d'un organisme, qui, en outre, est subventionné par des deniers publics, publie des offres d'emploi discriminatoires et stigmatisantes.

Je saisis cette opportunité pour vous interroger sur la politique régionale en matière de lutte contre la discrimination. Je vous sais sensible à la question - j'ai reçu cette semaine un projet d'ordonnance sur les discriminations -, mais je souhaiterais plus de précisions à ce sujet. Plus de deux ans après la déclaration de politique régionale, qui comprend un volet entier sur cette question, quelle est votre évaluation des politiques publiques de lutte contre les discriminations sur le marché de l'emploi ? Elles sont encore trop nombreuses en Région bruxelloise. Plus concrètement, quelles sont les mesures mises en place pour réduire les discriminations à l'embauche ?

[249]

M. Bernard Clerfayt, ministre. - Tout d'abord, je voudrais être très clair. La formulation utilisée dans l'offre d'emploi est purement et simplement discriminante, donc inacceptable. Ce type d'indication n'a pas à figurer dans une offre d'emploi, qu'elle soit publiée ou non sur le site d'Actiris. Je ne peux tolérer de tels propos discriminants.

Dès que j'ai eu connaissance de la publication de cette offre sur le site d'Actiris, j'ai interpellé, le jour même, les responsables d'Actiris, qui m'ont informé qu'il s'agissait d'une erreur d'appréciation dans le traitement de la demande. L'offre d'emploi a été reprise par un agent d'Actiris telle que rédigée par l'employeur. Cet agent a été inattentif ou a commis une erreur d'appréciation.

Dès le constat du caractère discriminatoire de l'offre d'emploi, celle-ci a été mise en suspens et la direction de l'école a été contactée conformément aux lignes de conduite antidiscrimination d'Actiris. Les faits ont eu lieu durant un jour de congé scolaire, mais l'école a bien été contactée.

En effet, dans le cadre de notre politique régionale de lutte contre les discriminations à l'embauche, Actiris a pour mission d'informer, orienter, sensibiliser et formuler des recommandations qui s'adressent aux entreprises et aux organisations, afin de prévenir les cas de discrimination. Il s'agit de leur expliquer en quoi consistent les concepts de discrimination, car certaines les ignorent, n'y sont pas attentives ou ne distinguent pas exactement ce qu'est un critère de discrimination.

[251]

Ces recommandations s'adressent également aux chercheurs d'emploi qui se sentent discriminés dans le cadre d'offres d'emploi, par exemple, lors d'entretiens ou du traitement de leur candidature. Elles visent également les membres de la société civile qui peuvent se manifester auprès d'Actiris pour signaler les indices de discrimination, que nous examinons avec attention.

Afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise, Mme Tahar, je souhaite qu'Actiris remplisse non seulement les missions que je viens de citer, mais également que notre office de l'emploi améliore le contrôle informatisé des termes discriminatoires des offres d'emploi transmises et publiées sur son site. J'invite également Actiris à proposer à cette école, qui a d'ailleurs présenté ses excuses, de développer un plan de diversité et de participer à son élaboration. En outre, j'appelle le Secrétariat général de l'enseignement catholique à se pencher sur la question de manière plus générale et à mener une communication avec les différents secteurs.

Concernant la question des signalements, Unia a reçu des rapports et s'est emparé du dossier. Pour l'instant seul un accusé de réception a été envoyé, mais un contact sera initié dans le courant de la semaine prochaine - s'il n'a pas déjà eu lieu - avec les personnes qui ont introduit un rapport.

J'aimerais toutefois rappeler que l'école peut imposer, dans le cadre de son règlement d'ordre intérieur, des règles relatives à l'aspect vestimentaire de ses employés. Elles doivent cependant être non discriminatoires et s'appliquer à l'ensemble des employés et des vêtements. Il est absolument scandaleux et discriminant de viser un type de vêtement en particulier.

L'ordonnance régionale visant à lutter contre les discriminations est entrée en vigueur en 2018. Concernant les mesures mises en place pour lutter contre les discriminations à l'embauche, mon prédécesseur M. Gosuin avait fait adopter un plan en dix mesures parmi lesquelles figurent le test de discrimination et le redéploiement du guichet de lutte contre les discriminations, que Mme Tahar vient de mentionner.

Ainsi, en 2019, nous avons renforcé le dispositif, avec notamment la possibilité de contacter le service de lutte contre les discriminations qui répond aux victimes, le numéro vert 0800 35 089.

[253]

Nous avons également facilité la possibilité de porter plainte en ligne au moyen d'un formulaire accessible sur le site d'Actiris, car, comme vous l'avez rappelé, nous recueillons trop peu de plaintes formelles. Si nous soupçonnons que le phénomène est largement répandu, nous ne recevons pas assez de plaintes formelles qui permettraient d'identifier les auteurs.

De manière complémentaire, toutes les personnes qui se sentent discriminées, y compris dans la fonction publique, peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique visant à analyser et objectiver la situation. Si nécessaire, des contacts sont ensuite pris avec Unia afin d'ouvrir un dossier et d'enclencher la suite de la procédure.

Je vous le confirme, la lutte contre les discriminations à l'embauche est l'une des priorités du gouvernement. Nous travaillons, avec l'espoir d'aboutir avant la fin de l'année, à renouveler l'ambitieuse stratégie en dix points élaborée par mon prédécesseur. Une série de ces points ont d'ailleurs été finalisés.

Un tel renouvellement permettra de fixer de nouveaux objectifs et de revoir les modalités d'intervention. La nouvelle stratégie s'appuiera notamment sur les conclusions et recommandations issues de l'évaluation

juridique, et sur les possibilités d'évolution des tests de discrimination à l'embauche en Région de Bruxelles-Capitale, une analyse en phase de finalisation.

La Région bruxelloise est pionnière en matière de tests de discrimination. Nous sommes néanmoins insatisfaits du manque d'ampleur de l'utilisation de cet outil et nous souhaitons le renforcer pour soutenir notre stratégie de lutte contre les discriminations.

Je reviendrai prochainement vers vous avec des propositions en la matière.

[255]

Mme Farida Tahar (Ecolo). - Je voudrais revenir sur la fin de votre intervention concernant l'évaluation tant attendue de ce dispositif antidiscrimination qu'est l'ordonnance visant à lutter contre les discriminations en matière d'emploi en Région de Bruxelles-Capitale. Depuis le début de la mandature, je n'ai eu de cesse de vous interpeller sur l'importance d'évaluer ladite ordonnance afin de rendre ce dispositif effectif en permettant plus de tests de situation. J'ai d'ailleurs déposé une demande d'explications à ce sujet et j'imagine qu'elle a été mise à l'ordre du jour d'une autre commission.

Ce travail de longue haleine nécessite la mise en place de politiques de diversité et de déconstruction des préjugés. Dans votre réponse, vous indiquiez que contact avait été pris avec l'établissement scolaire, mais qu'il était aussi possible de proposer à Actiris d'élaborer un plan de diversité dans cette école. Si cela a été fait, je salue la démarche. En effet, si je suis persuadée qu'il est important de sanctionner les discriminations avérées tombant sous le coup de la loi, je n'insisterai jamais assez sur l'importance de travailler, en amont, à la déconstruction des stéréotypes et des préjugés. Dès lors, je me réjouis qu'un plan de diversité tenant compte de cette dimension soit mis en place.

Au début de votre intervention, vous avez vous-même rappelé que la formulation utilisée pour la rédaction de cette offre d'emploi était tout simplement discriminante, mais, au-delà de la formulation, nous savons qui, quel type de vêtement et quelle communauté sont visés. À cet égard, plusieurs interprétations juridiques existent. Comme vous, j'espère que ce genre d'offre d'emploi ne se reproduira plus.

- *L'incident est clos.*